

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 juillet 2014, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais.

Monsieur le maire Tim Watchorn est Monsieur le conseiller Peter MacLaurin sont absents.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

123.07.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par Directeur général.

- 3 ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 juin 2014
- 3 2 3 Rescinder résolution 107.06.14
- 3 2 4 Félicitations Monsieur André Perry
- 3 3 Correspondance**
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 Résolution**
- 3 5 1 Servitude pour le 825, rue Abraham
- 3 6 Réglementation**
- 3 6 1
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport du Directeur du service
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 Réglementation**

Municipalité de Morin-Heights

- 4 4 1
- TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Suivi projet Balmoral
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Règlement 513-2014 - Asphaltage au Domaine des Bories
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2 Rapport final Eau potable MAMOT 2013
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Protocole d'entente Réseau privé de Ski Morin Heights
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1 Avis de motion 515-2014 Eau potable secteur Ski Morin Heights
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 425, chemin du Village
- 7 3 2 Dérogation mineure - 781, rue Millard
- 7 3 3 PIIA 781 rue Millard
- 7 3 4 Dérogation mineure - 243, chemin Watchorn
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2 Compte-rendu de la réunion des bénévoles de la bibliothèque
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Félicitations - comité organisateur de la Fête du Canada
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

124.07.14 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014 a remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014.

125.07.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier électronique d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau de dépenses Du 1er au 30 juin 2014

Comptes à payer	454,810.56\$
Comptes payés d'avance	666,375.71\$
Total des achats fournisseurs	1 121,186.27\$
Paiements directs bancaires	8,145.33\$
Sous total - Achats et paiements directs	1 129,331.60\$
Salaires nets	92,006.54\$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (JUIN 2014)	<u>1 221,338.14\$</u>

Les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 JUIN 2014

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 juin 2014.

Le Directeur général dépose aussi la liste des immeubles vendus pour défaut de paiement des taxes.

126.07.14 RESCINDER LA RÉOLUTION 107.06.14

Il est proposé par proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil rescinde la résolution 107.06.14 adoptée le 11 juin 2014.

127.07.14 FÉLICITATIONS - MONSIEUR ANDRÉ PERRY

Considérant que la création du complexe d'enregistrement d'envergure internationale « Le Studio » de André Perry en 1971 a été un véhicule de promotion inestimable pour la Municipalité de Morin Heights;

Considérant que monsieur André Perry a reçu un Doctorat honorifique de l'Université Laval, le 14 juin dernier;

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil joint sa voix pour féliciter Monsieur André Perry pour ses réalisations.

Municipalité de Morin-Heights

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juin 2014.

Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 514-2014 MAMOT
- 2 Avis original MAMOT
- 3 -
- 4 DGE 2014_2018_plans_strategiques-VF
- 5 Info FLEURONS juin 2014
- 6 Tournoi des maires
- 7 Assemblée nationale
- 8 MDDEL
- 9 Mun. Lac des Seize
- 10 Réseau Biblio
- 11 MSSI
- 12 Duroking murs
- 13 M. Garnier Maintien du service de la navette fluviale
- 14 MAMOT Règlement 513-2014
- 15 Décret cour municipale
- 16 MAMOT - PIQM 1.5
- 17 Villes et villages en santé
- 18 PV tricentris CA 2014-04-10
- 19 Mme Richer - Émondage de HQ
- 20 MAMOT - Sondage volet 3
- 21 Ville de Ste Adèle - Plan d'urbanisme
- 22 Montessori
- 23 Mrs Popa demande financière
- 24 Association Lac Alpino
- 25 An invitation to Shakespeare-in-the-Park

Correspondance envoyée

- A A. M. Girard
- B Marché Vaillancourt-2014-06-18
- C Marché Vaillancourt sécurité
- D Freedom 2011
- E M Folla - servitude
- F Canales- Croteau 784 village
- G Duroking - 784 Village

128.07.14 SERVITUDE POUR 825, RUE ABRAHAM

Considérant que les immeubles lotis par AXE Développement sont grevés d'une servitude d'utilité publique en faveur de la municipalité au pourtour des terrains;

Considérant que les propriétaires de l'immeuble situé au 825, rue Abraham demandent une servitude afin de régulariser leur puits qui empiète dans la servitude;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise la conclusion d'une servitude pour régulariser l'emplacement du puits de l'immeuble situé au 825, rue Abraham, sur le lot 4 427 975.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

Que les frais soient à la charge du demandeur.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juin 2014 du Directeur du service de Sécurité incendie et des premiers répondants.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de juin 2014.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juin du Directeur du service des Travaux publics, la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

129.07.14 SUIVI DU PROJET BALMORAL

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le suivi sur le dossier des travaux au Domaine Balmoral.

130.07.14 RÉGLEMENT 513-2014 - ASPHALTAGE AU DOMAINE DES BORIES ET RÉGLEMENT 514-2014 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AU DOMAINE DES BORIES

Attendu qu'une modification doit être apportée aux règlements 513-2014 et 514-2014 adoptés le 14 mai 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le premier attendu des règlements 513-2014 et 514-2014 soient remplacés par le suivant:

Attendu qu'en vertu de l'article 66 et suivant de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1, la municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel, le rapport de débit hebdomadaire du Directeur du service de l'environnement et des parcs.

Municipalité de Morin-Heights

Le Directeur général dépose au conseil le rapport final sur l'eau potable pour l'année 2013, approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

131.07.14 PROTOCOLE D'ENTENTE - RÉSEAU D'EAU POTABLE PRIVÉ DE SKI MORIN HEIGHTS

Considérant qu'une entente est intervenu entre Mont Saint-Sauveur International et la Municipalité de Morin-Heights en regard au partage des coûts de la municipalisation du réseau privé dans le cadre du projet de règlement 515-2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil approuve les termes du protocole d'entente qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité.

132.07.14 ENVIRONNEMENT ET PARCS - PROTOCOLE MAMOT VOLET 1.5

Considérant que le projet de réfection du réseau d'eau potable du secteur Ski Morin Heights fait l'objet d'une subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec Municipalité, volet 1.5;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil approuve les termes du protocole d'entente qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité.

A.M. 04.07.14 AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT 515-2014

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire avec dispense de lecture que le règlement 515-2014 qui décrète la municipalisation du réseau d'eau potable du secteur Ski Morin Heights et les travaux de mise à niveau et un emprunt au montant de 1 560 000 \$ amorti sur 20 ans, pour y pourvoir sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

L'emprunt sera assumé de la façon suivante:

Le montant de 951 735 \$, lequel sera réduit du montant de 491 500 \$ provenant de deux subventions dans le cadre du programme PIQM; fera l'objet d'une taxe spéciale à l'évaluation sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau privé de Ski Morin Heights qui sera intégré au réseau d'eau potable du Village.

La somme de 608 265 \$ sera assumée par Mont Saint-Sauveur International en vertu d'une entente intervenue sur la municipalisation du réseau privé, sous forme d'un tarif annuel.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de juin 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

133.07.14 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2014 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

134.07.14 DÉROGATION MINEURE - 425, CHEMIN DU VILLAGE

Monsieur le maire suppléant ouvre la consultation publique sur la dérogation à 19h50.

Monsieur le maire suppléant invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée.

Monsieur le maire suppléant invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 23 juin 2014 à intervenir dans ce dossier.

Suite à l'intervention du citoyen demandant la dérogation, le conseil adopte la résolution suivante:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure double au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul arrière pour la construction de deux agrandissements en cour arrière a été déposée;

Considérant que le bâtiment principal est actuellement implanté à 3,70 mètres dans la section la plus rapprochée de la ligne de propriété, montré par le certificat de localisation daté de décembre 2004 et bénéficierait de droit acquis car il fut érigé avant 1953;

Considérant que la première demande est à l'effet de relocaliser l'escalier intérieur dans une section arrière proposée de 18 pieds par 10 pieds qui serait implantée à 1 mètre de la ligne de propriété ;

Considérant que cette demande n'est pas mineure compte tenu de l'écart entre la marge exigée et celle proposée;

Considérant que la seconde demande vise un agrandissement du bâtiment principal vers l'ouest qui serait fait dans le prolongement d'un mur existant tout en s'éloignant de la ligne arrière (4,5 m à 5,4 m);

Considérant que les membres du CCU ont étudié la demande et recommande d'octroyer la dérogation concernant l'agrandissement ouest seulement par la résolution 17.06.14 du CCU;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et résolu par l'ensemble des conseillers présents:

Que ce Conseil octroie la dérogation à l'immeuble du 425 chemin du Village situé sur le lot 3 737 700 à l'effet de réduire la marge arrière pour l'agrandissement vers l'ouest dans le prolongement uniquement du mur de la section arrière à 4,5 mètres de la ligne de propriété, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'agrandissement de l'arpenteur Richard Barry, minutes 6060.

Que la demande de dérogation réduisant la marge de recul arrière à 1 mètre est refusée puisque cette demande ne cause pas de préjudice sérieux au propriétaire considérant la possibilité d'agrandir le bâtiment sur le côté ouest.

L'assemblée est levée à 19h56.

135.07.14 DÉROGATION MINEURE - 781, RUE MILLARD

Monsieur le maire suppléant ouvre la consultation publique sur la dérogation à 19h56.

Monsieur le maire suppléant invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée.

Monsieur le maire suppléant invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 23 juin 2014 à intervenir dans ce dossier.

Il n'y a aucune intervention du public, le conseil adopte la résolution suivante:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale minimale pour la reconstruction d'un garage attaché a été déposée et présentée;

Attendu que le garage existant est dans un état avancé de détérioration et qu'il ne répond plus aux besoins du propriétaire;

Attendu que l'implantation du garage est dérogoire au présent règlement mais que ce dernier bénéficierait de droits acquis puisque conforme sous l'empire du règlement 129-90 (implanté à une distance supérieure à 2 mètres de la ligne latérale);

Attendu que la reconstruction du garage serait possible en vertu des dispositions actuelles sans toutefois se rapprocher davantage de la ligne latérale, ce qui ne peut pas être respecté compte tenu du positionnement du bâtiment en angle;

Attendu que le terrain de petite dimension et très accidenté ne permet pas de construire ailleurs;

Attendu que les membres du CCU ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée par la résolution 14.06.14 du CCU;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil approuve la dérogation à l'effet de réduire la marge de recul latérale droite de 4,5 mètres à 0,96 mètre pour le garage attaché seulement, de l'immeuble situé au 781 rue Millard sur le lot 3 735 719 le tout tel qu'indiqué au certificat d'implantation de l'arpenteuse Sylvie Filion, minute 4336.

L'assemblée est levée à 20h00.

136.07.14 PIIA - 781, RUE MILLARD

Considérant que cette propriété du 781, rue Millard, située dans la zone 40 est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la proposition déposée et présentée par le propriétaire rencontre les objectifs et les critères du règlement 420 sur le PIIA;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'approuver la proposition par la résolution CCU;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil autorise l'émission du permis de construction pour le garage situé au 781, rue Millard sur le lot 3 735 719 selon les termes de la proposition déposée par M. Éric Régimbald, T.P., version avril 2014.

137.07.14 DÉROGATION MINEURE - 243, CHEMIN WATCHORN

Monsieur le maire suppléant ouvre la consultation publique sur la dérogation à 20h01.

Monsieur le maire suppléant invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée.

Monsieur le maire suppléant invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 23 juin 2014 à intervenir dans ce dossier.

Il n'y a aucune intervention du public, le conseil adopte la résolution suivante:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant le morcellement d'une propriété située sur le lot 4 794 195 en deux a été déposée et présentée;

Considérant que préalablement à la vente de l'immeuble en 2011, cette propriété était constituée de deux lots distincts dérogoires, l'un construit de 1 957,6 m² et l'autre vacant de 4 672,6 m²;

Considérant que le demandeur souhaite rediviser cette propriété en augmentant la superficie du lot construit à 2 629,7 m² tout en ayant un lot vacant de 4 000,5 m²;

Considérant que la configuration ne permet pas de respecter les profondeurs, la superficie et le frontage pour l'immeuble construit;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que les dérogations relatives au frontage et à la profondeur sont identiques à la situation avant regroupement et que la dérogation relative à la superficie est améliorée;

Considérant qu'avant le regroupement, les deux lots étaient dérogatoires et bénéficiaient de droits acquis;

Considérant que les membres du CCU ont étudié la demande et recommande au Conseil d'acquiescer à la demande par la résolution 16.06.14 du CCU;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que le Conseil approuve la dérogation mineure à l'effet d'autoriser la subdivision du lot 4 794 195 en deux lots.

Que la profondeur minimale de 60 mètres soit réduite à 50,57 mètres pour le lot no 1 et à 36,37 mètres pour le lot no 2.

Que la superficie de 4 000 m² soit réduite à 2 629,7 m² pour le lot no 2 et que le frontage de 25 mètres soit autorisé à 3,74 mètres pour le lot no 2, le tout tel qu'indiqué au plan projet de lotissement de l'arpenteur Richard Barry, minute 6050.

L'assemblée est fermée à 20h06.

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois de juin 2014 de la Directrice du service des Loisirs et de la culture ainsi que la liste de dépenses.

RAPPORT MENSUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du compte rendu de la réunion du comité des bénévoles de la Bibliothèque du 17 juin 2014.

138.07.14 FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU CANADA

Il est unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil félicite et remercie les bénévoles pour avoir fait de la Fête du Canada 2014, un grand succès.

Que ce Conseil remercie les organisatrices de la Fête, madame Catherine Maillé, coordonnatrice du service et madame Karyne Bergeron, adjointe administrative au service des loisirs et que mention soit faite du travail des Directeurs de services, Charles Bernard, Alain Bérubé et leurs équipes.

Municipalité de Morin-Heights

139.07.14 APPUI À LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-MONTS - DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant que la paroisse Notre-Dame-des-Monts entend présenter une demande la subvention au programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés;

Considérant que les priorités de ce projet sont de promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations, d'inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes et d'appuyer la participation et l'inclusion sociale;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par les conseilles présents:

Que ce Conseil appui la démarche de la paroisse Notre-Dame-des-Monts auprès du programme fédéral Nouveaux Horizons.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

140.07.14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h15.

*J'ai approuvé toutes et chacune des
résolutions contenues à ce procès-verbal*

Jean-Pierre Dorais
Maire suppléant

Yves Desmarais
Directeur général

3 personnes ont assisté à l'assemblée.